

## Projet d'établissement

Approuvé par le conseil d'administration du 10 mai 2012 - modifié le 24 mars 2025

L'ETSL, école privée, laïque, créée en 1934 forme des Techniciens et des Techniciens Supérieurs de Laboratoire en Chimie, Matériaux, Biologie, Biotechnologies, Analyses Physico-Chimiques.

**La vie à l'école doit refléter la réalité du monde professionnel scientifique, notamment par la qualité du travail, la rigueur, l'honnêteté, l'éducation, l'efficacité, la sécurité, la solidarité.**

**L'ETSL met tout en œuvre pour assurer :**

- Le respect des valeurs républicaines, comme l'égalité, la laïcité et la lutte contre toutes les formes de discriminations,
- Le respect et l'application des règles fixées par l'Éducation Nationale et le Rectorat ainsi que de la législation du travail, des règles de sécurité, de qualité, des Bonnes Pratiques de Laboratoire et des règles qui sont en usage dans les différentes professions,
- Le respect des objectifs et des orientations définies par le Conseil d'Administration,
- La sécurité, le respect et le bien-être des élèves et du personnel,
- L'acquisition des savoirs : culture générale, socle scientifique, compréhension des appareillages, des systèmes et des outils,
- L'acquisition des savoirs-faire : promouvoir la rigueur technique et professionnelle, la qualité des manipulations, l'importance des protocoles,
- L'acquisition des savoirs-vivre : développement de l'esprit d'équipe, de l'honnêteté personnelle et professionnelle, du savoir-être,
- Le développement et la réalisation des projets d'orientation des élèves,
- L'ouverture vers les études supérieures scientifiques,
- L'ouverture sur la réalité de l'entreprise et des laboratoires,
- Le développement d'un lien direct avec les entreprises et leurs laboratoires, notamment grâce aux Maitres d'Apprentissage et aux Tuteurs Pédagogiques,
- Une insertion professionnelle des étudiants optimisée,
- L'accueil de tous les élèves désirant poursuivre des études scientifiques et aptes à exercer des métiers de laboratoire, notamment les élèves souffrant de certains handicaps.
- Une démarche responsable et active face aux enjeux énergétiques et environnementaux.

Dans ce but :

**La direction**, désignée par le Conseil d'Administration et acceptée par le Rectorat met en œuvre les directives du Conseil d'Administration.

Elle est responsable de la gestion, du fonctionnement, de l'organisation et de la pédagogie de l'École.

Elle recherche les ressources matérielles et pédagogiques nécessaires à la meilleure formation pour les élèves et au bon fonctionnement de l'école.

**Les professeurs et personnels de l'ETSL** doivent, sous la responsabilité et l'autorité de la direction :

- Respecter les règles fixées par l'Éducation Nationale,
- Respecter le règlement intérieur de l'école, suivre ses évolutions et le faire appliquer au quotidien,
- Travailler à l'épanouissement des élèves dans les filières scientifiques notamment en participant aux portes ouvertes, salons, soutenances de stages, tutorat d'apprentis, développement des projets....
- S'investir dans les différents projets pédagogiques de l'École pour la formation des élèves, notamment en matière de développement durable,
- Assurer et respecter la cohésion de l'équipe pédagogique,

- Promouvoir et entretenir les liens avec les partenaires professionnels de l'ETSL.Les élèves et leurs parents :
- Participant à la vie de l'École et s'investissent dans la mise en œuvre du présent projet d'établissement,
- Se consacrent à construire l'avenir professionnel de chacun,
- Respectent les élèves, personnels et enseignants de l'ETSL,
- Connaiscent et respectent le règlement intérieur de l'établissement,
- Soutiennent le développement de l'école.

**Les ressources** de l'École doivent assurer un haut niveau d'enseignement, d'information et d'équipement, servir son bon fonctionnement, aider les élèves méritants.

#### **Mise en application :**

- Le **conseil pédagogique** permet de développer les projets scolaires et périscolaires, de mettre en place les réformes, de s'assurer de l'application des référentiels pour chaque formation, de participer à l'élaboration des plans d'investissement,
- Le **conseil de la vie de l'école** permet d'échanger avec les représentants de la communauté scolaire. C'est le lieu d'élaboration des projets périscolaires en rapport avec l'amélioration du cadre de vie, l'orientation, l'information, la culture,  
Il permet à la communauté éducative de construire des projets d'ouverture sociale, d'entraide, de sensibilisation à la sécurité, au développement durable,
- Échanger avec les représentants des parents d'élèves aux projets périscolaires notamment,
- Développer les filières en apprentissage en proposant une offre de formation élargie,
- Valoriser les efforts, l'entraide, l'implication des élèves,
- Le développement de l'orientation active des élèves par une sensibilisation accrue aux métiers scientifiques, un conseil individualisé en fonction des profils de chacun, un suivi pour la recherche de stage ou d'un emploi,
- Le développement et le renforcement des relations de l'ETSL avec ses partenaires : Universités, CFA, entreprises.

Travailler à l'ETSL implique d'adhérer sans réserve au présent projet d'établissement.